



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

N°2023-33

L'an deux mille vingt-trois et le lundi dix-huit septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 13 septembre 2023

Date d’Affichage : 13 septembre 2023

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Loïc CHATILLON, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO
Francis CHEDOZEAU donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE
Tony GRENET donne son pouvoir à Alexandre FRESNEAU
Alain BESNAULT donne son pouvoir à Géry WIBAUX

Secrétaire : Alexandre FRESNEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 11 + 4 pouvoirs

Objet de la délibération : **Recrutement d'un agent contractuel en remplacement d'un agent fonctionnaire momentanément indisponible**
(En application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique).

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment en son article L.332-13 ;

CONSIDERANT que les besoins du service justifient le remplacement rapide de l'agent d'accueil polyvalent ;

APRÈS DELIBERATION, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
- **DE PRECISER** que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées, son expérience et son profil.
- **DE PREVOIR** à cette fin l'inscription au budget des crédits nécessaires.

AR Prefecture

086-218601862-20230918-2023_33-DE
Reçu le 19/09/2023
Publié le 19/09/2023



Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 18 septembre 2023

Le Maire, Géry WIBAUX

G. Wibaux